

COMMUNE DE SALES
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-six septembre deux mille sept, le Conseil Municipal de Sales s'est réuni en session publique ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Mr Pierre BLANC, Maire,

Présents : M. Pierre BLANC, Maire, Mmes et MM. René GANDY, Paul BOUVIER, Louis ANDRIEU, Yvonnick DELA-BROSSE, Mylène TISSOT, Adjoint, Denis CARQUILLAT, Isabelle CHAPUIS, Nadège CLAUSIER, Michel CUCHET, Jean-Louis DECARRE, Pascaline DECARRE, Marc GRILLET, Jean-Marc SACHE, Anne-Marie TESCARI, conseillers municipaux.

Absents ayant donné procuration : Frédéric GERMAIN à Nadège CLAUSIER

Absents : Johanne BURNET-BORNENS, Serge JOURNET

Date de la Convocation : 17 septembre 2007

Nombre de conseillers

En exercice : 18

Présents : 14

Votants : 15

Secrétaire : M. Denis CARQUILLAT est nommé secrétaire de séance

DELIBERATION N° 2007-46 – INSTAURATION D'UNE DECLARATION PREALABLE A L'EDIFICATION D'UNE CLOTURE

Vu les dispositions du Code de l'urbanisme entrant en vigueur le 1^{er} octobre 2007 et notamment les articles R 421-2g et R 421-12d

Considérant que le champ d'application de la déclaration de clôture prévu par l'article L 441-1 du Code de l'urbanisme dans sa version en vigueur à ce jour est abrogé à compter du 1^{er} octobre 2007

Considérant qu'il est de l'intérêt de la commune de soumettre l'édification d'une clôture à déclaration préalable sur l'ensemble de son territoire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE que les clôtures édifiées sur le territoire de la commune de Sales sont soumises à déclaration préalable

PRECISE que cette obligation ne s'applique pas aux clôtures nécessaires à l'activité agricole ou forestière

AJOUTE que les dispositions ci-dessus entrent en vigueur le 1^{er} octobre 2007

Le Maire
Pierre BLANC

Délibération du Conseil Municipal
n° 07 / 46 du 26/09/07
affichée 22 OCT. 2007
du
au